

LES PERSPECTIVES DE LA RENTREE SCOLAIRE

OCTOBRE 1959

CONFERENCE DE PRESSE

TENUE A RABAT

PAR

S. E. LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

ABDELKRIM BENJELLOUN

LE 25 SEPTEMBRE 1959

La rentrée scolaire 1959 s'inscrit dans le cadre du plan biennal. C'est dire qu'aucune modification ne sera apportée dans le mode de recrutement et dans la détermination des horaires et programmes scolaires. Le plan biennal 1958-1959 est comme vous le savez un plan de transition et de reconversion nécessaire pour l'élaboration d'un plan à long terme (5 ans) dont l'objectif essentiel sera de résorber la masse considérable d'élèves non scolarisés.

Le plan quinquennal est actuellement en voie d'élaboration. Les détails techniques vous seront communiqués ultérieurement. Nous étudions toutes les suggestions et les propositions qui nous sont faites dans ce domaine. Nous ferons en sorte que le plan quinquennal ne soit pas seulement un plan du Ministère mais un plan national qui réponde aux aspirations réelles de tous nos concitoyens et à la réalisation duquel devront collaborer toutes les couches de la société.

L'année 1959-1960 verra donc parallèlement à la réalisation des objectifs du plan biennal, la mise en application d'expériences localisées qui serviront de base à la mise en œuvre du plan quinquennal.

Quelles sont les perspectives à la veille de la rentrée scolaire ?

ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

1^o) Effectif au 1^{er} octobre 1959.

Le plan biennal prévoyait la construction de 2.450 classes et la scolarisation de 122.500 élèves soit environ 60.000 élèves nouveaux par an. En fait, nous avons scolarisé en octobre 1958 100.000 élèves nouveaux et nous pensons admettre dans nos écoles en octobre 1959 108.000 élèves.

Ainsi nos écoles recevront au 1^{er} octobre 1959 **629.000 enfants de 7 à 14 ans** représentant 38 % du nombre des enfants scolarisables (1.652.000) et 41 % du nombre de 7 à 14 ans non scolarisés par les écoles privées (A.I.U.), l'enseignement privé - M.U.C.F. (1.520.000).

Soit donc une augmentation de **108.000 élèves par rapport à l'année 1958.**

Pour atteindre cet objectif les décisions suivantes ont été prises relatives à l'âge des élèves.

a) La priorité pour l'inscription dans les écoles sera donnée aux enfants de 7 ans. Les enfants inscrits auront donc la possibilité de demeurer à l'école pendant 7 ans (de 7 à 14 ans) ce qui paraît normal.

b) On organisera un contrôle rigoureux de l'exactitude des déclarations des parents lors de

l'inscription des enfants. Priorité sera donnée aux enfants qui pourront fournir une pièce d'état civil ou, à défaut un certificat d'âge délivré par les autorités locales. (Khalifa d'arrondissement dans les villes).

c) On ne maintiendra pas dans les écoles primaires les enfants qui ont atteint 15 ans et qui ont bénéficié d'au moins 6 ans de scolarité. Ces enfants prennent la place d'enfants de 7 ans non encore scolarisés. Ces enfants pourront être orientés vers les centres de formation professionnelle.

d) Le contrôle de l'application de ces instructions a rendu nécessaire la généralisation d'un système qui a déjà été inauguré avec succès dans certaines écoles : la tenue d'un fichier scolaire. Chaque élève entrant pour la première fois dans une école fait l'objet d'une fiche individuelle qui est mise à jour tout au long de sa scolarité et qui le suit en cas de changement d'école. Cette fiche constituera un moyen de contrôle rigoureux de sa scolarité, et un élément d'appréciation très important dans le dossier de l'élève candidat à l'examen d'entrée dans l'enseignement secondaire.

Un exemple significatif des anomalies relatives à l'âge des élèves est fourni par une enquête faite auprès d'une école de Rabat.

A la rentrée d'octobre 1958, l'âge officiel d'admission était de 7 ans. Se trouvaient donc en situation irrégulière :

1°) 23 enfants qui n'avaient que 5 ans en octobre 1958 et qui n'auraient pas dû être inscrits.

2°) 106 enfants qui n'avaient que 6 ans en octobre 1958, qui atteignaient 7 ans au 30 juin 1959 et qui n'auraient dû être inscrits qu'en octobre 1959.

3°) 124 élèves qui avaient eu 14 ans au 30 juin 1958, et qui n'auraient pas dû être réinscrits en octobre 1958.

4°) 77 élèves qui avaient eu 15 ans au 30 juin 1958.

5°) 20 élèves qui avaient eu 16 ans au 30 juin 1958.

6°) 19 élèves qui avaient eu 17 ans au 30 juin 1958.

7°) 5 élèves qui avaient plus de 18 ans au 30 juin 1958.

Soit un total de 374 élèves en situation irrégulière sur un effectif total de 1988.

— Soit en pourcentage, 20 % d'élèves.

— Soit à raison de 45 élèves par classe, l'effectif de 8 classes,

Il était donc nécessaire d'adopter des mesures de contrôle intransigeantes, en particulier en ce qui concerne l'âge d'admission qui a été fixé à 7 ans.

Ces mesures sus-indiquées, malgré leur caractère sévère, sont indispensables pour la réalisation de notre objectif.

Nous avons voulu opter non pour une politique de facilité, mais au contraire pour une politique ration-

nelle, efficace, et tenant compte de nos possibilités réelles.

L'année 1959-1960 verra donc la scolarisation de plus de 100.000 élèves dans le secteur de l'enseignement primaire moderne.

2°) **Le problème des locaux : le nombre de locaux nouveaux dont le Ministère pourra disposer au 1^{er} octobre 1959.**

Le chiffre de 100.000 élèves scolarisés dans l'enseignement primaire public, n'est pas choisi d'une façon arbitraire, mais il est basé sur la détermination du nombre de locaux dont nous pouvons disposer à la rentrée d'octobre 1959.

C'est ainsi que le Ministère disposera au 1^{er} octobre 1959 de 1.230 classes nouvelles qui se répartissent suivant le tableau ci-dessous.

607 classes actuellement disponibles.
393 classes nouvellement construites.
100 classes de l'ex-enseignement européen reconverties.
50 classes restituées par la M.U.C.F.
80 classes restituées par la Mission Espagnole.

Soit au total 1.230 classes qui seront toutes entièrement équipées en matériel moderne.

a) **Tableau des locaux qui seront construits disponibles au 1^{er} octobre 1959.**

Il s'agit de 393 classes construites par le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre du plan biennal et de 607 classes mises à la disposition du Ministère par les collectivités... (Tableau annexe 1.)

b) **Classes récupérées dans les écoles européennes du Ministère de l'Education Nationale.**

Les immenses besoins en locaux et en personnel qui découlent de la politique de scolarisation entreprise par le Ministère rendent nécessaire l'utilisation au maximum de leur capacité de tous les locaux scolaires actuellement disponibles.

Il convenait donc d'examiner les mesures propres à aider la Mission Culturelle Française à réaliser la politique de plein emploi des bâtiments qui lui avaient été prêtés par le Gouvernement, en encourageant le transfert progressif vers ses écoles du plus grand nombre possible d'élèves européens. Cette opération a permis de dégager, dans les sections européennes de nos écoles, un certain nombre de locaux où seront scolarisés des enfants marocains.

C'est dans ce sens que les mesures suivantes ont été prises et entreront en application dès octobre 1959.

1°) Les secteurs scolaires, qui déterminaient jusqu'à maintenant le partage des enfants entre les écoles européennes du Ministère et les écoles de la Mission Française sont supprimés.

2°) Les classes maternelles dépendant du Ministère sont supprimées.

Dans les écoles maternelles où sont actuellement inscrits des enfants jeunes, qui n'atteindraient pas 6 ans au 31 décembre 1959, ces enfants seront groupés en octobre 1959 dans une grande section, qui sera supprimée en octobre 1960. Le nombre de ces écoles est très limité. Dans toutes les autres écoles, où les enfants des classes maternelles atteindront en octobre 1959 l'âge d'admission au cours préparatoire, les classes maternelles sont supprimées.

3°) Les enfants européens venant des classes maternelles ainsi que les enfants européens qui s'inscrivent à l'Ecole pour la première fois, seront orientés de préférence vers les écoles de la Mission Universitaire Française s'il en existe dans le voisinage de leur domicile.

Liberté sera laissée aux enfants européens qui fréquentent actuellement une école européenne du Ministère de s'inscrire en octobre 1959 dans une école de la Mission Française. Les directeurs ne pourront en aucun cas refuser de délivrer à ces élèves le certificat de scolarité qui leur serait demandé.

Les mesures ci-dessus indiquées, ont permis ainsi de dégager 100 classes, où seront inscrits en octobre de jeunes Marocains et où seront appliqués nos programmes des cours préparatoires.

Il est bien entendu que les jeunes élèves Français qui continueront à fréquenter les écoles dites européennes du Ministère garderont le bénéfice des garanties prévues par l'article 3 de la convention culturelle du 30 mai 1957, et continueront à recevoir un enseignement conforme aux programmes, horaires et méthodes pédagogiques de la France.

c) Classes restituées par les Missions Françaises et Espagnoles.

Dans le cadre d'accords intervenus entre le Gouvernement marocain et les Missions Françaises et Espagnoles un certain nombre d'écoles ont été rendues au Ministère à compter du 1^{er} octobre 1959 (tableaux annexes 2 et 3).

3°) Le problème du personnel enseignant.

Nous avons vu que l'effectif d'élèves scolarisés pour la rentrée d'octobre 1959 serait de l'ordre de 100.000 élèves pour 1.230 locaux nouveaux.

Le nombre des maîtres nouveaux dont nous devons nous préoccuper pour faire face à ces besoins est assez élevé.

Nombre de maîtres en octobre 1959 :

- a) Maîtres d'arabe 8.073
- b) Maîtres de français 5.905

Nombre de maîtres nouveaux nécessaires en octobre 1959 :

- a) Maîtres d'arabe 777 + 100 départs à remplacer = 877
- b) Maîtres de français 717 + 350 départs à remplacer = 1.067

Comment le Ministère entend-il faire face à ces besoins ?

a) Maîtres d'arabe 877

348 élèves-maîtres sortent cette année des écoles régionales d'instituteurs.

300 élèves-maîtres qui viennent d'achever leur stage de formation accélérée.

229 mouderrès à recruter sur examen probatoire.

b) Maîtres en français 1.067

120 élèves-maîtres sortent cette année des écoles régionales d'instituteurs.

100 maîtres des classes européennes supprimées.

500 instituteurs à recruter en France.

150 instituteurs à recruter sur place.

197 moniteurs de langue française à recruter sur examen.

Nous avons donc un aperçu des immenses besoins en personnel. Cependant le Ministère de l'Education Nationale a pris des mesures pour améliorer la qualité du personnel recruté sur place.

1°) Amélioration du niveau du personnel recruté directement par les inspecteurs.

1) En ce qui concerne les moniteurs : nous nous sommes efforcés de faire disparaître le cadre des moniteurs suppléants. La possession du C.E.N.M. 1^{er} et 2^m degré ou d'un titre de même niveau a conditionné le recrutement des moniteurs.

2) Pour les mouderrès, un examen probatoire sera organisé à l'échelon régional par les inspecteurs pour les candidats offrant toutes garanties en ce qui concerne la culture générale. Cet examen régional sera sensiblement celui du niveau de la classe de la 3^me (année secondaire).

3) Tout instituteur pourvu du B.E.P.C. ou d'un titre équivalent sera admis dans une école régionale d'instituteurs ou s'il enseigne, recevra une délégation de stagiaire.

2°) Formation d'instituteurs marocains en langue française.

Le recrutement d'instituteurs étrangers indispensable tant que le Maroc ne disposera pas de personnel suffisant, ne doit être considéré que comme un apport complémentaire, pendant une période transitoire.

Le Maroc a pu recruter pour la rentrée 1959, 500 agents français, possédant les titres requis (baccalauréat complet ou brevet supérieur) qui couvriront l'ensemble des besoins prévus.

En conséquence le Ministère a défini un programme de formation d'instituteurs en langue française et arabe. Cette formation du personnel marocain (de langue arabe ou française se fera de la façon suivante) :

A. — Personnel recruté directement par les inspections et qu'il est nécessaire de mettre en place immédiatement

Il recevra :

a) une formation professionnelle, sous la forme d'un stage préparatoire organisé dans les écoles régionales, sous la conduite du directeur ou des maîtres d'application, ou à défaut dans certaines écoles primaires choisies et sous l'autorité de l'inspecteur régional.

b) une formation de perfectionnement sous la forme de stage obligatoire chaque vendredi, dirigé par les inspecteurs. Au programme de ce stage figureront :

— des causeries (pédagogie générale et pratique, psychologie de l'enfant, morale professionnelle, législation).

— des leçons modèles présentées par des maîtres de valeur.

— des leçons d'essai présentées par les candidats et suivies d'une discussion.

Cependant malgré ces mesures, il n'en reste pas moins que la voie principale en cette matière, doit être l'année de formation professionnelle accomplie dans les écoles régionales d'instituteurs, c'est pour cette raison que la rentrée d'octobre verra la mise en service de 6 écoles régionales d'instituteurs de 60 places chacune (Aïn Chock - Casablanca - Fès - Oujda - Tétouan (garçons et filles) - Agadir) ce qui portera la capacité de 450 à 700 places pour la rentrée d'octobre 1959.

Outre les 700 élèves maîtres qui entreront dans les écoles régionales d'instituteurs nous disposerons de 2.000 candidats élèves-maîtres en cours de scolarité dans l'enseignement secondaire auxquels il convient d'ajouter 2.000 instituteurs pour la rentrée d'octobre 1959.

Notre préoccupation est de former le plus grand nombre de maîtres marocains dans les délais les plus brefs afin de pouvoir confier l'enseignement de toutes les classes primaires à des nationaux.

3°) Effort réalisé dans l'ex-zone nord par le Ministère de l'Education Nationale.

I) Equipement

En janvier 1959 le Ministère de l'Education Nationale a prévu sur son budget d'équipement ordinaire un crédit de 150 millions de francs pour la mise en application d'un plan d'urgence dans l'ex-zone nord.

Cet effort d'équipement a porté en particulier sur les régions de Nador et d'Alhucémas.

Constructions prévues pour le 1^{er} octobre :

— **Alhucémas** : 1 internat primaire, 4 classes, locaux annexes.

— **Nador** : école primaire, 7 classes, 6 logements.

— **Alhucémas province** : 14 écoles rurales, 6 logements.

— **Nador province** : 18 écoles rurales.

— **Tétouan province** : 6 écoles rurales.

Cependant parallèlement à cet effort d'équipement, le Ministère de l'Education Nationale s'est trouvé en face de très grandes difficultés qui provenaient de la détérioration de bâtiments scolaires déjà existants.

Il s'agissait en effet de remettre en état la presque totalité des écoles existantes. Les rapports d'architectes qui nous étaient parvenus étaient alarmants. Plusieurs locaux avaient dû être évacués.

Un crédit exceptionnel de 100 millions avait donc été alloué pour la remise en état de ces classes en 1959.

D'autre part, les classes fonctionnaient dans de très mauvaises conditions : les élèves utilisaient souvent un mobilier hétéroclite et ne disposaient pas de fournitures scolaires suffisantes.

Un gros effort d'équipement en matériel (20 millions) a permis de pallier ces inconvénients.

II) Internats :

L'implantation d'écoles nouvelles dans les régions les plus défavorisées de l'ex-zone nord a amené le Ministère de l'Education Nationale à créer ou à développer 7 internats dont voici la liste.

Localités	Capacité de l'internat
Dar Chaoui	200
Bab Taza	100
Oued Laou	50
Ben Kavrich	50
Fnidek	50
Arcila	50
Alcaraz	150
Total	650 places

dans 7 internats

III) Formation du personnel :

— Entrée en stage dès le 1^{er} octobre de 180 « moudarrir », en vue de leur reconversion en 3 ans dans des centres prévus spécialement pour eux à : Chaouen - Tétouan - Alhucémas - Larache.

IV) Horaires :

CP (unique) : en arabe 30 heures par semaine.

CEI (ancien CPI) en arabe également 30 heures par semaine. Au sortir de ce cours les élèves entameront l'étude du français sur la base de 10 heures par semaine.

CEI (ancien CPI) 15 heures d'arabe et 15 heures de français (il s'agit d'élèves qui ont déjà commencé l'étude du français à côté de l'étude de l'arabe et qui continuent normalement leurs études comme en zone sud provisoirement en français, en attendant l'arabisation des programmes).

Les autres cours (CE2 - CM1 - CM2) 15 heures d'arabe et 15 heures d'espagnol pour maintenir à ces élèves le bénéfice de l'espagnol dont ils ont déjà entamé l'étude.

Le remplacement de l'espagnol par le français s'opère progressivement en 3 ans. Après cette période de trois ans l'ensemble des cours de l'école primaire aura la même physionomie (20 heures d'arabe - 10 heures de français).

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ORIGINEL

Un des principes dont doit s'inspirer l'enseignement national est l'unification. Tous les enfants de 7 à 14 ans quelle que soit la couche sociale à laquelle ils appartiennent, doivent recevoir un même enseignement.

C'est le but auquel nous devons parvenir rapidement. Mais la réalisation de cette œuvre doit s'effectuer en ménageant une phase transitoire qui sera à la fois une période de réadaptation et d'uniformisation des programmes et des méthodes d'enseignement.

Nous ne devons pas oublier que nous avons hérité des systèmes précédents, toute une mosaïque d'ordres d'enseignement, comportant des éléments opposés et souvent contradictoires.

Il faut y mettre fin sans créer de perturbations qui pourraient nuire aux intérêts de nos élèves.

L'enseignement originel a été négligé pendant de nombreuses années. Cependant cet enseignement a scolarisé 11.599 élèves dans le premier cycle.

Cette masse d'élèves pose de graves problèmes en particulier celui de leur utilisation dans une structure économique déterminée.

Il fallait donc repenser cet enseignement afin de lui donner une vitalité et une orientation nouvelle.

C'est dans ce sens que sera développée l'étude des disciplines scientifiques et amorcée l'étude d'une ou plusieurs langues étrangères.

Parallèlement à cet effort d'adaptation, il sera créé en octobre 1959, 50 classes pilotes qui seront réparties dans les principales régions du Maroc et dont les programmes et horaires seront sensiblement les mêmes que ceux de l'enseignement du 1^{er} degré.

2.500 élèves nouveaux seront ainsi scolarisés dans ces écoles. L'enseignement sera donné par 50 maîtres ayant la même qualification que ceux de l'enseignement primaire de type moderne.

Pourquoi n'avons-nous pas créé ces écoles dans le cadre général de notre enseignement du 1^{er} degré ?

Pour deux sortes de raisons :

1^o) raisons d'ordre psychologique.

Il s'agit de démontrer que l'école marocaine de demain telle que nous la concevons peut donner une formation arabo-musulmane solide, tout en ouvrant la voie aux études scientifiques les plus modernes.

2^o) raisons d'opportunité.

Au début de chaque année scolaire, un grand nombre de jeunes gens, désireux de s'instruire

demandent leur inscription dans les Universités de Ben Youssef et de Karaouyne.

Or, nous ne disposons pas de moyens suffisants pour faire face à toutes ces demandes, à un moment où des efforts considérables ont été entrepris dans l'équipement des locaux afin de faire bénéficier les élèves des mêmes avantages que dans l'enseignement moderne.

Nous avons donc décidé d'interdire dès cette année, l'inscription d'élèves nouveaux dans ces universités.

Mais ces élèves seront dirigés vers les classes pilotes mieux organisées, et ils pourront y recevoir l'enseignement auquel ils ont droit.

Il est bien entendu que cette école nouvelle et l'école moderne devront dans un avenir très rapproché se joindre afin de former l'école marocaine type.

Il appartiendra au Conseil Supérieur de l'Enseignement d'élaborer le programme de cette école nationale type afin de l'imposer à toutes nos écoles primaires.

Ceci me conduit d'ailleurs à vous entretenir rapidement du problème de l'arabisation dans tous nos ordres d'enseignement. Les grandes lignes en ont été précisées lors de ma dernière conférence de presse (mois d'août).

Nous partons du principe que l'enseignement dans nos écoles doit être donné en langue arabe pour toutes les disciplines, l'enseignement de la langue étrangère étant obligatoire dès la 2^{ème} année du cycle primaire.

Mais la mise en application de ce principe présente des difficultés, dont la plus importante est le manque de maîtres ou de professeurs qualifiés, que nos écoles normales doivent former en vue précisément d'aboutir à une arabisation aussi complète que possible. D'ores et déjà des professeurs recrutés au Moyen-Orient doivent assurer un enseignement valable en arabe des disciplines scientifiques.

Certaines disciplines (en particulier les disciplines scientifiques) seront donc enseignées en français pendant une période transitoire, dans les établissements de l'enseignement moderne.

Ainsi l'arabisation de l'enseignement sera ou introduite ou développée dans tous les établissements, au fur et à mesure de la formation des maîtres qualifiés. C'est ainsi que nous allons aménager nos programmes des écoles régionales en vue de donner aux élèves stagiaires une formation leur permettant d'enseigner toutes les disciplines en arabe. Nous aurons ainsi des maîtres dont la compétence et la valeur ne pourront être discutées. Parallèlement, les écoles qui donnent déjà un enseignement en langue arabe, (et je pense en particulier à nos écoles de l'exzone nord, à nos établissements privés) recevront un appoint appréciable de nos meilleurs maîtres actuels pour rehausser le niveau de leur enseignement. Il est bien entendu que quelle que soit la langue utilisée pour l'étude des disciplines scientifiques le programme sera le même dans toutes nos écoles.

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

L'enseignement du second degré comprend :

- a) l'enseignement secondaire,
- b) l'enseignement technique.

1°) Effectifs des élèves

11.545 élèves nouveaux (dont 2.545 élèves pour l'ex-zone nord où le Ministère de l'Education Nationale a fait un gros effort) titulaires de l'examen d'entrée en première année, seront admis dans nos établissements du second degré. A l'issue de la première année, 30 % de cet effectif sera dirigé vers l'enseignement technique après étude des dossiers scolaires et les résultats des tests auxquels tous les élèves seront soumis par nos orientateurs professionnels au courant de l'année.

Quant aux sections professionnelles leur effectif se présentera au 1^{er} octobre 1959 de la façon suivante :

1.862 garçons, 719 filles ; soit un effectif pour l'enseignement secondaire de 7.700 élèves, pour l'enseignement technique de 3.500 élèves.

2°) Constructions**a) Enseignement secondaire**

Grâce à l'effort entrepris par le Ministère de l'Education Nationale 199 classes nouvelles, 11 logements et 3 internats seront prêts pour octobre 1959 (voir tous les détails dans le tableau annexe).

A ce chiffre, il faut ajouter 72 classes pour l'ex-zone nord.

b) L'enseignement technique

De son côté l'enseignement technique disposera au 1^{er} octobre 1959 de :

- un collège moderne et technique à Alhucémas,
- l'école professionnelle de Nador sera agrandie et modernisée,
- une école professionnelle sera ouverte à Meknès.

Soit : 1^{er} degré : 25 classes - 8 ateliers - 1 logement ; 2nd degré : 45 classes - 9 ateliers - 3 internats.

Cet enseignement se caractérise d'ailleurs par une extension importante en particulier de l'enseignement féminin c'est ainsi :

— qu'une classe préparant au brevet supérieur d'enseignement commercial (garçons et filles) sera ouverte à Mers Sultan, Casablanca.

— une section « d'employées de collectivités » sera ouverte à l'école professionnelle du Palmier à Casablanca et au Lycée Moulay Slimane de Fès. Il s'agit là de la formation du personnel de sous-économe destiné aux travaux de lingerie.

— une section aide-maternelle sera créée au collège Oum El Banine de Fès - 3 ans d'études achevées par le C.A.P. aide-maternelle (personnel d'hôpitaux et collectivités d'enfants) en quelque sorte, une pré-formation à la carrière d'infirmière.

c) Enseignement secondaire islamique

La situation matérielle des élèves dans l'ensei-

gnement primaire et secondaire islamique étant très difficile, il a paru nécessaire aux responsables du Ministère de l'Education Nationale de faire un gros effort dans le domaine des cantines scolaires et des internats.

Dès octobre 1959, l'enseignement islamique disposera de :

a) Dans l'enseignement secondaire

— un internat à la Kasbah des Cherrarda à Fès pouvant recevoir 800 internes et 1.500 élèves.

— un collège à Dar El Baroud à Marrakech avec un internat de 250 lits dans les dépendances de l'ancien Palais Glaoui.

b) Enseignement primaire

— 3.700 élèves seront admis dans les nouvelles cantines.

3°) Programmes et horaires**a) Enseignement secondaire**

Comme nous le savons, la réforme de notre enseignement secondaire du moins dans sa structure remonte à 1957. Il se compose de six années d'études réparties en 2 cycles de 3 ans chacun. A l'issue du premier cycle commence en fait la spécialisation permettant de diriger nos jeunes vers une des sections suivantes : lettres arabes classiques, lettres modernes, section mathématiques, section physique. Ces études seront sanctionnées par un seul diplôme : le baccalauréat marocain. Si l'on considère que les premiers élèves auxquels s'applique cette réforme sont entrés dans nos collèges et lycées en octobre 1957, le baccalauréat marocain se déroulera en 1963. Déjà, à la fin de la prochaine année scolaire sera organisé l'examen sanctionnant les études du premier cycle : Brevet du premier cycle secondaire.

b) Enseignement technique

Afin de répondre aux besoins du pays et dans le cadre d'une nouvelle structure économique, des programmes seront à l'étude et dès octobre 1959 entreront en application.

4°) Le personnel enseignant

Nous rencontrons de grosses difficultés dans le recrutement du personnel de l'enseignement secondaire et de l'enseignement technique.

En effet nos besoins en personnel sont considérables (324 postes, enseignement secondaire, 119 postes pour l'enseignement technique).

Comment le Ministère entend-il faire face à ces difficultés ?

1°) Un certain nombre de professeurs ayant déjà été recruté, il reste encore de nombreuses candidatures à instruire. D'autre part la Mission Culturelle Française doit nous faire parvenir des demandes complémentaires.

Cependant dans les disciplines scientifiques, où la pénurie de personnel se fait le plus lourdement sentir, il sera fait appel à toutes les énergies du

pays (ingénieurs, médecins, pharmaciens) pour qu'ils apportent leur contribution à l'œuvre de scolarisation.

Nous avons dans ce sens adressé une lettre aux différents présidents d'Amicales professionnelles et aux Ministères intéressés, en leur demandant leur participation.

Je réitère cet appel à tous les techniciens (ingénieurs - médecins..) de quelque nationalité qu'ils soient pour nous prêter leur concours.

Formation des cadres

D'autre part, une école préparatoire d'ingénieurs fonctionne depuis un an dans les locaux de l'Enseignement Normal de Jeunes Filles de Rabat - effectif 65 élèves.

La rentrée d'octobre 1959 verra l'ouverture de la deuxième année de cette préparation à une école d'ingénieurs qui sera créée en octobre 1960.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Je tiens tout d'abord à signaler que notre Université a acquis un caractère officiel depuis la parution du dahir du 15 moharrem 1379 (21 juillet 1959) portant création et organisation de l'Université de Rabat (référence B.O. n° 2441 du 7 août 1959, page 1326) .

L'année 1959 verra la mise en œuvre et le fonctionnement des organismes nouveaux prévus par le dahir et des programmes après approbation du Conseil Supérieur de l'Enseignement.

Cependant pour ne créer aucune perturbation préjudiciable aux étudiants, cette année encore, comme les années précédentes nos Facultés des Lettres et de Droit de Rabat continueront à dispenser un double enseignement.

D'une part, une préparation à des certificats de licence spécifiquement marocains, et d'autre part, et ce à titre transitoire, en attendant qu'un accord

intervienne avec le Gouvernement Français, des certificats de licence continueront à être préparés selon les programmes de l'Université Française.

Quant à notre Faculté des Sciences elle continuera à préparer des certificats de licences avec des programmes français. Je suis d'ailleurs heureux de signaler que dès juin 1960, les jeunes marocains inscrits à nos Facultés de Droit et des Lettres (section marocaine) en novembre 1957 seront les premiers licenciés marocains ayant préparé tous leurs examens au Maroc.

Mais nous comptons entreprendre des négociations avec le Gouvernement français dès le mois d'octobre prochain pour discuter des problèmes des équivalences des diplômes, des dispositions nouvelles de manière à garantir à notre Université sa totale indépendance.

I) Effectifs des étudiants

Au terme des 2 années, le nombre des étudiants des différentes Facultés s'est élevé à 2.730 dont la moitié se compose de marocains et qui se répartissent comme suit :

- 1.228 Faculté de Droit,
- 831 Faculté de Lettres,
- 671 Faculté de Sciences.

Il convient en particulier de noter l'augmentation appréciable des étudiants marocains inscrits à la Faculté des Sciences dont le nombre est de 169.

II) Résultats du Baccalauréat

Le développement de l'enseignement supérieur est fonction des effectifs de l'enseignement secondaire.

Il est donc intéressant de signaler les résultats du baccalauréat, session juin 1959, qui nous permettent de préjuger de l'augmentation des effectifs de l'enseignement supérieur.

Résultats obtenus par les candidats marocains
(Musulmans et Israélites)

Baccalauréat : Série	Marocains Musulmans		Marocains Israélites		Marocains	
	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis
Mathématiques élémentaires	200	53	32	15	232	68
Sciences expérimentales	63	17	10	4	73	21
Philosophie	115	40	36	17	151	57
Mathématiques et technique	2	2	3	0	5	2
	380	112	81	36	461	148

Avec les résultats de la session d'octobre 1959 il est possible d'envisager l'admission éventuelle de **250 candidats** dans l'enseignement supérieur.

REALISATION POUR LA RENTREE D'OCTOBRE 1959

Nous envisageons pour la prochaine année uni-

versitaire la création de l'école d'application de **médecine** qui sera l'amorce d'une Faculté. Cette école créée en collaboration avec le Ministère de la Santé fonctionnera à Casablanca. Elle sera ouverte aux étudiants de cinquième et sixième année de médecine reçus au concours d'internat organisé par le Ministère de la Santé.

Nous envisageons aussi, dans le cadre du développement de nos Facultés, la création de :

1°) **un centre universitaire de la recherche scientifique.** Pour une meilleure utilisation des ressources en ce domaine il importait de prévoir l'organisation dans les plus brefs délais d'un centre universitaire de la recherche scientifique.

Il comprendra trois sections :

- une des sciences mathématiques, physiques et naturelles.
- une des sciences humaines et sociales.
- une des sciences juridiques.

2°) **un centre universitaire de l'arabisation.** L'Université qui est responsable de la formation des cadres de l'enseignement secondaire et supérieur doit promouvoir à l'arabisation de ces cadres appelés à enseigner en langue arabe.

C'est dans ce sens qu'un centre universitaire d'arabisation sera créé en vue d'arabiser la technologie dans les branches scientifiques.

Un vocabulaire technique sera donc mis au point.

3°) **création d'une section des Sciences Politiques** à la Faculté de Droit.

4°) **création de cours de langues sémitiques** (hébraïques, turques, syriaques).

Mais nous ne voulons pas seulement donner à notre enseignement supérieur l'extension nécessaire, nous voulons aussi garantir un niveau élevé de son enseignement. C'est ainsi que nous avons été amenés à créer dans l'enseignement secondaire qui compte seulement un cycle de six ans, une septième année pour :

— d'une part l'aligner sur l'enseignement secondaire donné dans nos lycées et collèges.

— et d'autre part pour permettre aux étudiants venus de l'enseignement libre, des instituts Karaouyine et Ben Youssef d'acquérir un complément de formation afin de leur faciliter la poursuite de leurs études à l'Université.

Il est entendu que cette mesure est provisoire. Elle disparaîtra dès que notre enseignement secondaire sera partout unifié et ramené à un cycle de six ans, c'est-à-dire en 1963. Il est entendu aussi que cette mesure doit être appliquée avec souplesse, de manière à ne léser en aucun cas l'intérêt de nos étudiants.

Enfin dans un souci de démocratisation afin de permettre une plus grande promotion des élites intellectuelles, il paraissait souhaitable d'ouvrir nos Facultés aux candidats non pourvus du baccalauréat mais possédant des connaissances suffisantes.

C'est dans ce sens qu'un projet de décret prévoyant un concours d'entrée dans les Facultés pour cette catégorie d'étudiants est actuellement à l'étude et verra le jour dans un avenir proche.

Enseignement supérieur originel

Notre but est de redonner à cet enseignement tout l'éclat qu'il a connu dans « les siècles d'or » de notre civilisation, à l'époque où les Universités de Cordoue et de Karaouyine dispensaient un enseignement des sciences exactes et des disciplines religieuses qui a permis l'éclosion de savants et de théologiens illustres.

Leur rayonnement était considérable puisque des étudiants étrangers y suivaient les cours comme aujourd'hui nos étudiants les suivent dans les Universités étrangères.

Une réforme s'imposait. C'est dans ce sens que 50 classes pilotes de l'enseignement primaire originel ont été créées. Elles serviront de base à cet enseignement traditionnel rénové qui alliera la culture arabo-musulmane aux exigences du monde moderne.

Conclusion

Le plan biennal par son caractère transitoire a permis d'amorcer une nouvelle orientation de notre système éducatif et a jeté les bases d'un plan quinquennal de scolarisation qui verra la réalisation de nos objectifs.

S.E. le Ministre de l'Education Nationale,

ABDELKRIM BENJELLOUN.

ANNEXE I

A. — Tableau des locaux qui seront construits et disponibles au 1^{er} octobre 1959

LOCALITE OU SECTEUR SCOLAIRE	Locaux actuelle- ment disponibles	Locaux en voie d'achè- vement	LOCALITE OU SECTEUR SCOLAIRE	Locaux actuelle- ment disponibles	Locaux en voie d'achè- vement
Agafaye S.S.	7		Circonscription de Casa-		
Aït Baha S.S.	13		blanca Préfectures (1		
Anezi S.S.	11	1	et 2)		
Anza S.S.	1		Casablanca rue de l'Yser		14
Amassine S.S.	7		Casablanca Sidi Bernoussi		20
Aoullouze S.S.	1	1	Total Casablanca Ville . .	Néant	34
Biougra S.S.	8		Circonscription de Casa-		
Dreide S.S.	1		blanca Province		
Gelcha S.S.	9		Azemmour S.S.		7
Ida ou Gnitif S.S.	5		Berrechid Filles	2	
Ifrane de l'Anti-Atlas S.S.	3	5	Bir Jdid S.S.		8
Irherm S.S.	17	11	Boujniba S.S.	3	
Maader S.S.	1	3	Bouskoura S.S.	4	2
Massa S.S.		2	El Gara S.S.	2	1
Menizia S.S.	1		El Jadida Garçons		3
Ouled Daho S.S.	9		Fédala S.S.		1
Tafraoute S.S.	4		Guisser S.S.		1
Tafingout S.S.	1	1	Had ould Frej S.S.	1	2
Talaint S.S.	3		Mediouna S.S.		2
Tanalt S.S.	11		M'tal S.S.		4
Targicht S.S.	2	2	Oulad Zidane S.S.	1	
Tasserirt S.S.	6		Settat S.S.	1	
Tiferlal S.S.	2		Sidi Benour S.S.	1	4
Tighmi S.S.	5		Sidi Smail S.S.	7	
Bou Izakarn S.S.	1	9	Zemara S.S.	3	2
Taroudant S.S.	10		Total Casa Province	25	37
Inezgane, école europ. . .	2		Circonscription de Fès		
Aït Abdallah	8	4	Fès Casbah ben Debbab		13
Aït Mimoun	3		Sefrou Bab Merbaa		1
Akka	4		Total Fès	Néant	14
Imouzzar des Ida ou Ta-	4		Circonscription de Mar-		
nane			rakech		
Talekjount	8		Marrakech Ménanara G.	2	
Total Agadir	168	39	Marrakech Sidi Youssef		10
Circonscription de Beni-			ben Ali		2
Mellal			Marrakech Banlieue S.S.	3	
El Ksiba S.S.	12		Asni S.S.	1	
Aït Attab S.S.	8	6	Amizmiz S.S.	5	4
Azilal S.S.	21		Attaouïa-Chaïbia S.S.	4	
Beni Mellal Urbain	10		Aït Ali S.S.	1	
Beni Mellal S.S.	8	1	Ben Guerir S.S.	5	1
Bzou S.S.	1	5	Chichaoua S.S.	1	10
Dar ould Zidouh S.S.	6	2	Chemaïa Filles		2
Oued Derna S.S.		2	Denmate S.S.	8	8
Souk Sebti O.Nemaa S.S.		6			
Taghzirt S.S.	1				
Taounza Israélite	1				
Zaouïa ech Cheikh					
Fquih ben Salah S.S.	51				
Total Beni Mellal	119	25			

LOCALITE OU SECTEUR SCOLAIRE	Locaux actuelle- ment disponibles	Locaux en voie d'achè- vement	LOCALITE OU SECTEUR SCOLAIRE	Locaux actuelle- ment disponibles	Locaux en voie d'achè- vement
El Kelaa d. Sghrarna S.S.	2	8	Bou Arfa S.S.	2	
Jemaa Sahim... Garçons		1	Guenfouda S.S.		1
Imin'Tamout S.S.	16	13	Jerada S.S.	2	
Ouira S.S.		1	Oued el Heimer . . . S.S.		1
Sidi Rahal S.S.	1	7	Taourirt S.S.		1
Sebt Gzoula S.S.	2		Taforalt S.S.		2
Smimou S.S.	9	1	Touissit S.S.	2	
Souk el Had Harar S.S.	1		Total Oujda	21	13
Souk el Had du Draa S.S.	3	7	Circonscription de Rabat		
Sidi Mokhtar S.S.	3		Aïn el Aouda S.S.		3
Tamanar S.S.	5	6	Brikcha S.S.		3
Talaat N'Yacoub . . S.S.		3	El Kansera S.S.	3	1
Tamelelt S.S.		3	Mechra bel Ksiri . . S.S.	1	
Tleta des Hanchanes S.S.		1	Mzefroun S.S.		6
Total Marrakech	76	90	Oued Akreuch S.S.	1	3
Circonscription de Meknès			Sidi Allal el Bahraoui S.S.	1	
Aïn Taoujdate S.S.	1	2	Sidi Aïssa S.S.		1
Goulmina S.S.		2	Sidi Kacem S.S.	6	
Meknès Djebabras		15	Souk el Arba S.S.	1	
Moulay Idriss S.S.		3	Temara S.S.	1	
Ouled Slim S.S.		2	Terroual S.S.	4	
Total Meknès	1	24	Ouezzane Centre		1
Circonscription d'Ouarzazate			Total Rabat	18	18
Agdz S.S.	5	13	Circonscription de		
Boulmane du Dadès S.S.	3	3	Tétouan		
El Kelaa d. M'Gouna S.S.	16		Ajdir		3
Imini et Tidili S.S.	18	1	Amharchen	2	
Foum Z'Guid S.S.	9	1	Asardan	2	
Ouarzazate S.S.	4	3	Bab Berred		4
Tagounite S.S.	14	24	Beni Hassan	2	
Tazenakht S.S.			Beni Zid	2	
Taliouine S.S.	71	7	Imzoren		3
Tazzarine S.S.	3	1	Izmoren		2
Tinehir S.S.	5		Laacharech	2	
Skoura Ahel Oust . . S.S.	8	5	Kettama		2
Zagora S.S.	11	11	Louzz-Aït Kamara . . .		3
Total Ouarzazate	167	69	Mejlaou		2
Circonscription d'Oujda			Oued Lau		4
Oujda Remparts G.	1		Oued Meghazen		2
Oujda route d'Afir G.	2		Sebt Zinet		2
Oujda Charcot G.	1		Talaa Khaled	2	
Oujda Victor Hugo G.	1		Tazaghine		3
Oujda Dehar Mehalla	3	7	Total Tétouan	12	30
Ahfir S.S.		1	Total général des locaux		
Berkane S.S.	6		disponibles au 1-10-1959	607	393
Boubeker Centre	1				
				1.000	

Locaux restitués par la Mission Culturelle espagnole
(Tableau annexe 3)

Tétouan	
Groupe scolaire espagnol	16
Khossi Antonio	12
Du père Bones	4
Ecole maternelle	2
Rio Martin	
Groupe scolaire Assine Belatios	6
Castiekhos	
Groupe scolaire du général Sankhorkho	2
Larache	
Groupe scolaire espagnol	11
Du général Simo-Franco	4
Arcila	
Groupe scolaire Khuanito	4
Chichaouen	
Groupe scolaire Ramon y kahal	6
Alhucémas	
Groupe scolaire espagnol	10
Targhist	
Groupe scolaire du père Makhon	3
Nador	
Groupe scolaire loppé di vega	5
Tanger	
Groupe scolaire de la Cité Marocaine	3
88	

Locaux restitués par la Mission Universitaire et Culturelle Française

- Ben Slimane - 2 classes de l'école mixte.
- Souk el Arba du Gharb - 1 classe (local séparé du groupe scolaire et où fonctionnait autrefois l'école franco-israélite).
- Casablanca - Ecole Sourzac filles - 9 classes primaires. Ecole mixte du Rond Point d'Europe 6 classes primaires. Ecole Bournazel sud, filles - 12 classes primaires. Ecole mixte Paul Doumer - 6 classes primaires.
- Kasba Tadla - 2 classes de l'école mixte.
- Essaouira - 1 classe de l'école mixte (classe maternelle constituant une unité distincte).
- Oujda - Ecole Berthe maternelle - 7 classes.
- Fès - 2 classes de l'école de l'Agdal.

Etablissements secondaires de l'ex-zone nord
Nombre de classes et d'élèves
pour l'année 1958-1959

	élèves	classes
Tétouan (garçons)	933	20
Tétouan (filles)	236	10
Alhucémas (filles et garçons)	116	5
Nador (filles et garçons)	239	7
Larache (garçons)	269	7
Larache (filles)	96	3
Chichaouen (filles et garçons)	215	7
El Ksar (filles et garçons)	242	7
Arcila (filles et garçons)	199	6
Totaux	2.545	72

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
Service de l'Enseignement du second degré
Statistiques constructions

Situation au 30 septembre 1959 - Travaux en voie d'achèvement

Régions	Etablissements	Classes	Ateliers	Logements	Internats	
CASABLANCA	Lycée Moulay Hassan, Casablanca	10				
	Collège Moulay Abdallah, Casablanca	37	1			(Bloc scientifique comprenant classes)
	Collège Bd. Balande, Casablanca	6				
	Collège Mers Sultan, Casablanca	15				+ annexes
	Collège 1 ^{er} cycle, El-Jadida	10				Vestiaire éducation physique
	Collège de Jettai				1	+ annexes
	Collège mixte, Khouribga				3	+ annexes
	Collège mixte, El-Jadida	5			2	
	Lycée Moulay Idriss, Fès	1				
	Collège Moulay Rachid, Fès	8				
FES	Section technique fém., Fès					
	Collège 1 ^{er} cycle, Alhucemas	5				
	Collège 1 ^{er} cycle, Sefrou	4				
	Collège 1 ^{er} cycle, Taza	10			1	en surélévation + 1 dortoir infirmerie
MARRAKECH	Lycée Mohamed V.			1		+ bloc sanitaire
	Collège 1 ^{er} cycle, Safi	5		5		
MEKNES	Lycée Musulman	12				bloc scientifique
	Lycée Tarik Ibn Ziad, Azrou					
RABAT	Collège 1 ^{er} cycle Kénitra	10				
	Collège Yacoub el Mansour	10				
OUJDA	Lycée Moulay Youssef					Poste de transformation (achevé) aménagement de l'amphithéâtre
	Collège Lalla Nouzha	5			1	
TANGER	Collège Abd el Moumen	14				
	Collège 1 ^{er} cycle, Berkane	10				
TANGER	Collège Ibn Al Khatif	8				
	Collège 1 ^{er} cycle, Ksar-Es-Souk	6				
	Collège 1 ^{er} cycle, Beni-Mellal	8				+ mur de clôture
TOTAL	199	1	11	3		